

# WAVESTONE

AVIS DE CONVOCATION 2023



Assemblée générale mixte

**Jeudi 27 juillet 2023 à 9h**

**Pavillon Gabriel - 5, Avenue Gabriel - 75008 Paris**



## Édito



**Pascal Imbert**  
Président - Directeur général

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Nous avons plaisir de vous adresser la documentation afférente à l'Assemblée générale mixte de Wavestone qui se tiendra le **27 juillet 2023 à 9H00**.

Cette Assemblée générale sera l'occasion de revenir sur les résultats de l'année 2022/23 et nos perspectives pour l'année 2023/24.

Cette Assemblée générale sera hybride. Pour les actionnaires qui le souhaitent, ils pourront assister physiquement à l'Assemblée générale, poser leurs questions en séance, et voter par l'intermédiaire d'un boîtier électronique.

Pour les actionnaires qui ne souhaiteraient ou ne pourraient pas y assister physiquement, la réunion sera retransmise en direct depuis un lien accessible sur le site internet de Wavestone. Ils auront alors la possibilité de poser des questions par écrit à la direction de Wavestone. Ils pourront exprimer leur vote au préalable, soit par correspondance, soit par Internet sur la plateforme de vote sécurisé VOTACESS, mais aussi, voter en direct à distance.

Vous trouverez dans ce document l'ordre du jour, les textes des résolutions et l'ensemble des modalités pratiques de vote. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à nous adresser d'ores et déjà vos éventuelles questions par voie électronique via l'adresse [assemblee-generale@wavestone.com](mailto:assemblee-generale@wavestone.com).

Veillez noter que la présente brochure, ainsi que toutes les informations et documents nécessaires pour vous permettre d'exercer vos droits d'actionnaires sont disponibles sur notre site internet, rubrique « Investisseurs », section « Assemblée générale ». N'hésitez pas à consulter régulièrement cet espace.

Comptant vivement sur votre participation, et au plaisir de vous retrouver très prochainement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers actionnaires, à l'expression de nos sincères salutations.

Pascal Imbert

## Sommaire

ZOOM SUR L'EXERCICE 2022/23 \_04

ORDRE DU JOUR \_08

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'AGM DU 27/07/2023 \_09

COMMENT PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ? \_17

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ? \_21

TABLEAUX DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX \_22

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES \_28

MODALITÉS D'ADHÉSION À L'E-CONVOCATION \_29

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS \_30

## Zoom sur l'exercice 2022/23

### Chiffres clés 2022/23

Données consolidées et auditées au 31/03 (en M€)

	2022/23	2021/22	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	532,2	470,1	+13%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	77,0	74,8	+3%
Marge opérationnelle courante	14,5%	15,9%	
Amortissement relation clientèle	(1,5)	(1,5)	
Autres produits et charges opérationnels	(2,9)	(0,5)	
<b>Résultat opérationnel</b>	72,7	72,8	+0%
Coût de l'endettement financier	(1,8)	(0,9)	
Autres produits et charges financiers	(2,3)	(0,0)	
Charge d'impôt	(18,5)	(20,9)	
<b>Résultat net part du groupe</b>	50,1	51,0	-2%
Marge nette	9,4%	10,9%	

### Performances 2022/23

#### 532,3 M€ de chiffre d'affaires en 2022/23, en progression de +13%

À l'issue de l'exercice 2022/23, le chiffre d'affaires consolidé de Wavestone s'est élevé à 532,3 M€, en progression de +13% sur un an. A taux de change constants, il s'élève à 528,6 M€, conforme à l'objectif d'un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 525 M€.

durable Nomadéis en France, et les cabinets PEN Partnership et Coeus Consulting au Royaume-Uni.

À taux de change et périmètre constants, la croissance annuelle s'est établie à +7%.

Wavestone a réalisé trois opérations de croissance externe au cours de l'exercice : le cabinet de conseil en développement

#### Recrutement dynamique et ralentissement du turn-over

Le rythme de recrutement très soutenu tout au long de l'exercice 2022/23 a conduit le cabinet à recruter de l'ordre de 1 300 collaborateurs, et ainsi de dépasser largement son objectif annuel d'embauches de 1 000 nouveaux collaborateurs.

Au 31 mars 2023, Wavestone comptait ainsi 4 406 collaborateurs, dont 126 issus des rapprochements avec Nomadéis, PEN Partnership et Coeus Consulting, contre 3 732 fin mars 2022.

En décélération tout au long du 2<sup>nd</sup> semestre, le taux de turn-over a été ramené à 16% sur l'ensemble de l'exercice écoulé, contre 18% en 2021/22.

#### Taux d'activité en recul à 73%, prix de vente moyen en hausse de +4%

En raison des nombreuses arrivées de nouveaux collaborateurs au 2<sup>nd</sup> semestre, conjuguées à un ralentissement des affaires au dernier trimestre, le taux d'activité s'est établi à 73% sur l'ensemble de l'exercice 2022/23, contre 77% l'année précédente.

Le taux journalier moyen de l'exercice s'est élevé à 890€, marquant une croissance de +4% par rapport au prix de vente moyen de 854€ enregistré en 2021/22. À taux de change constants, le taux journalier moyen est en progression de +3%, à 883€.

#### Marge opérationnelle courante de 14,5% et marge nette de 9,4%

En 2022/23, le résultat opérationnel courant s'est élevé à 77,0 M€, contre 74,8 M€ un an plus tôt, soit une progression de +3%.

La marge opérationnelle courante s'est ainsi établie à 14,5%, en ligne avec le niveau communiqué le 8 mars 2023, qui intégrait une dose de prudence vis-à-vis de l'objectif initial de 15% du fait du recul du taux d'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Après comptabilisation de l'amortissement de la relation clientèle et des autres produits et charges non courants (2,9 M€ en 2022/23 contre 0,5 M€ en 2021/22), constitués principalement des charges relatives aux acquisitions de l'exercice, le résultat opérationnel s'est établi à 72,7 M€, quasi-stable par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que le résultat opérationnel courant 2022/23 intègre une charge non récurrente de 1,4 M€, au sein des charges de personnel, liée à l'application de l'avenant n°46 de la convention collective Syntec, avenant portant sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Du fait des acquisitions de l'exercice et de la hausse des taux d'intérêts, le coût de l'endettement financier net s'est accru en 2022/23 pour s'établir à 1,8 M€ contre 0,9 M€ un an plus tôt. Les autres produits et charges financiers s'élèvent à -2,3 M€, se décomposant en -1,3 M€ de coût des instruments financiers, -0,8 M€ de perte de change et -0,2 M€ de charges d'intérêts IFRS 16.

Les ajustements de la politique salariale mis en œuvre au cours de l'exercice afin de maintenir l'attractivité du cabinet n'ont pas empêché une légère progression du ratio prix de vente sur salaires en 2022/23, grâce à la bonne orientation du taux journalier moyen. Sur le plan des charges opérationnelles, après un exercice 2021/22 toujours au ralenti dans un contexte post crise Covid-19, Wavestone a accéléré ses dépenses en 2022/23, notamment en matière de recrutement et de ressources humaines.

La charge d'impôt s'est allégée à 18,5 M€, contre 20,9 M€ un an plus tôt, sous l'effet de la baisse du taux d'impôt en France.

Le résultat net part du groupe ressort ainsi à 50,1 M€ à l'issue de l'exercice 2022/23, en léger repli par rapport à 2021/22. La marge nette s'est établie à 9,4% en 2022/23, contre 10,9% un an plus tôt.

#### Poursuite des avancées en matière de développement durable en 2022/23

Au cours de l'exercice 2022/23, Wavestone a poursuivi ses avancées en matière de développement durable.

Le cabinet reste toutefois en-deçà de ses objectifs en matière de turn-over et de NPS<sup>®1</sup>.

En cohérence avec ses engagements RSE (responsabilité sociétale des entreprises), le cabinet a atteint ou dépassé au cours de l'exercice la majorité de ses objectifs. Wavestone a en particulier progressé sur le déploiement de sa démarche conseil responsable, sur les sujets de diversité et inclusion, d'engagement sociétal ou encore de réduction de son empreinte carbone dans le cadre de sa trajectoire alignée avec le *Net Zero Standard* de SBTi (objectifs court et long terme validés en mai 2023 par SBTi).

Le taux de turn-over a marqué un net repli en fin d'exercice pour s'établir à 16%, mais il reste légèrement au dessus de sa cible normative de 15%.

En ce qui concerne le NPS<sup>®</sup>, les actions mises en œuvre sur l'exercice n'ont pour l'instant pas produit le résultat escompté. Cet indicateur se situe en effet à 45, en retrait par rapport à l'objectif de 50, le turn-over élevé sur le 1<sup>er</sup> semestre étant sans doute l'une des causes de ce résultat.

<sup>1</sup> NPS<sup>®</sup> est une marque déposée de Bain & Company, Inc., Satmetrix Systems, Inc., et Fred Reichheld. Le NPS, Net Promoter Score, est un indicateur couramment utilisé pour mesurer la satisfaction client.

### Indicateurs RSE

	2022/23	2021/22	
NPS®	45	48	
Nombre de projets menés avec la démarche conseil responsable	119	37	
Indice d'engagement des collaborateurs	74	70	
Taux de turn-over	16%	18%	
Part des femmes dans le management	35%	33%	
Nombre de salariés en situation de handicap	49	35	
Collaborateurs formés à l'application de la charte éthique des affaires	96%	97%	
Temps du cabinet dédié à l'engagement sociétal	1,3%	1,0%	
Réduction de l'empreinte carbone par rapport à 2019/20	Scope 1 & 2 (empreinte totale de Wavestone)	-51% <sup>2</sup>	-
	Scope 3 (empreinte par collaborateur)	-27% <sup>2</sup>	-

### Perspectives pour l'exercice 2023/24

L'exercice 2023/24 s'ouvre sur un environnement de marché moins porteur, et dans lequel il est difficile de dégager des tendances sectorielles pérennes. En dépit de ce contexte, Wavestone entend rétablir progressivement son niveau d'activité au cours de l'exercice.

Ce rétablissement est appelé à se matérialiser dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice, avec un taux d'activité qui devrait se situer aux alentours de 73% sur la période, contre 71% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022/23. Les prix restent quant à eux bien orientés.

Tout au long de l'exercice, le cabinet va faire de l'intensité et de l'agilité de l'action commerciale sa priorité, afin de tirer parti des segments de marché et des clients présentant les meilleures opportunités de développement. En matière de recrutement, le cabinet va en revanche ralentir son effort, du fait de l'environnement de marché, mais aussi de la baisse du turn-over.

Le cabinet poursuit par ailleurs ses actions en matière de croissance externe, en donnant la priorité au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, sans exclure des opérations tactiques dans d'autres géographies. Le cabinet reste également attentif à des opportunités de rapprochements plus transformants.

A plus moyen terme, Wavestone confirme la trajectoire de chiffre d'affaires tracée dans le cadre de son plan

stratégique *Impact*, aidé en cela par l'effet embarqué important dont il bénéficie en matière d'effectifs en début d'exercice 2023/24.

**Objectifs financiers 2023/24 : chiffre d'affaires supérieur à 580 M€ et marge opérationnelle courante de l'ordre de 15%**

Au titre de l'exercice 2023/24, Wavestone s'est fixé l'objectif de réaliser une croissance organique au moins égale à celle de l'exercice écoulé (+7%), en dépit d'un effet jour défavorable (-1,6%).

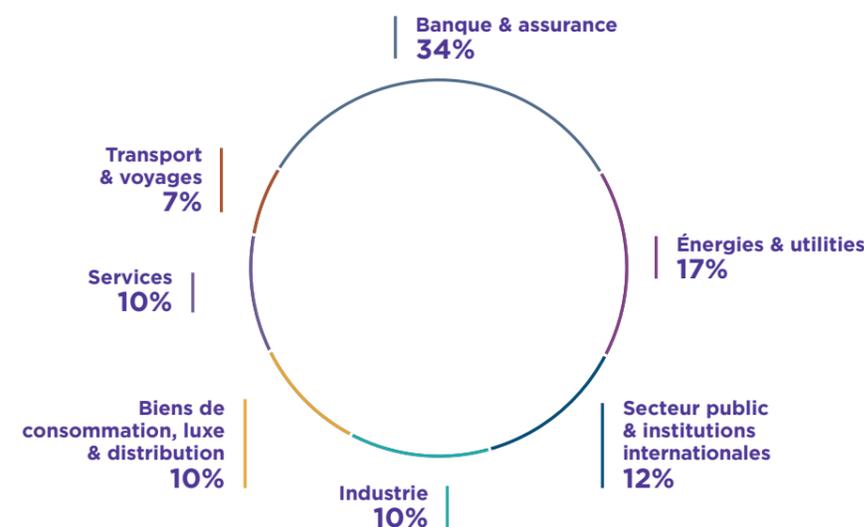
Tenant compte de l'impact de la consolidation en année pleine de PEN Partnership et Coeus Consulting, Wavestone vise un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 580 M€ sur l'exercice 2023/24, soit une croissance totale de 9%.

En matière de rentabilité, le cabinet se fixe d'atteindre une marge opérationnelle courante annuelle aux alentours de 15%. Il est à noter que la croissance et la rentabilité du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice seront pénalisées par un effet jour défavorable de -2,4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent.

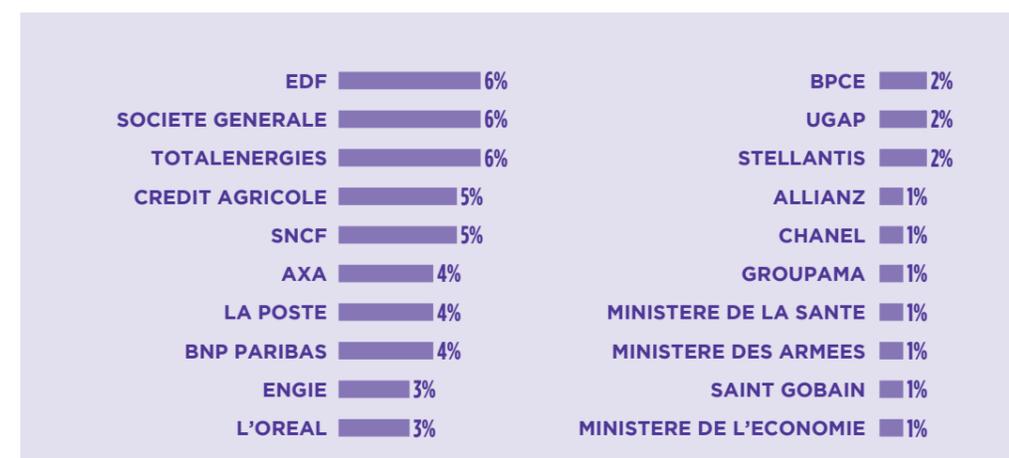
Les objectifs mentionnés ci-dessus s'entendent à taux de change constants et hors nouvelle acquisition.

### Répartition du chiffres d'affaires 2022/23

Répartition sectorielle du chiffre d'affaires :



Nos 20 premiers clients :



<sup>2</sup> Dans le cadre de la trajectoire SBTi, les émissions sont désormais comptabilisées et reportées en méthodologie GHG Protocol. Le périmètre d'engagement SBTi englobe l'ensemble des 3 scopes (en *market-based*) hors émissions optionnelles telles que définies par le GHG Protocol (frais d'hôtels, télétravail des collaborateurs, usages externes des sites), et hors intégrations de l'exercice 2022/23.

## Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte

**Wavestone réunit ses actionnaires en Assemblée générale mixte le 27 juillet 2023 afin de délibérer sur les sujets suivants :**

### Partie ordinaire

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 (1<sup>ère</sup> résolution) ;
- Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 (2<sup>ème</sup> résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 : fixation du dividende et de sa date de mise en paiement (3<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation d'une convention réglementée (4<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (5<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal IMBERT en sa qualité de Président du Directoire jusqu'au 28 juillet 2022 et de Président - Directeur général à compter de cette date (6<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick HIRIGOYEN en sa qualité de membre du Directoire - Directeur général jusqu'au 28 juillet 2022 et de Directeur général délégué à compter de cette date (7<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel DANCOISNE en sa qualité de Président du Conseil de surveillance jusqu'au 28 juillet 2022 (8<sup>ème</sup> résolution) ;
- Nomination de Madame Florence DIDIER-NOARO en qualité d'administrateur de la Société (9<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement de Monsieur Rafaël VIVIER en qualité d'administrateur de la Société (10<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement de Monsieur Christophe AULNETTE en qualité d'administrateur de la Société (11<sup>ème</sup> résolution) ;
- Détermination de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs (12<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023 (13<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT à raison de son mandat de Président - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023 (14<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN à raison de son mandat de Directeur général délégué au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023 (15<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour intervenir sur les actions de la Société (16<sup>ème</sup> résolution) ;

### Partie extraordinaire

- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire (17<sup>ème</sup> résolution) ;

### Partie ordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (18<sup>ème</sup> résolution)

## Projet des résolutions soumis à l'AGM du 27/07/2023

### Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

#### 1<sup>ère</sup> résolution

**Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023**

#### Résumé de la 1<sup>ère</sup> résolution

##### Objet :

*Approuver les comptes sociaux de la Société au 31 mars 2023 faisant apparaître un résultat net de 32 387 440 €.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 mars 2023 faisant ressortir un résultat net comptable de 32 387 440 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code qui s'est élevé à 7 037 € ainsi que l'impôt théorique à raison de ces dépenses et charges, soit 1 818 €.

#### 2<sup>ème</sup> résolution

**Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023**

#### Résumé de la 2<sup>ème</sup> résolution

##### Objet :

*Approuver les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2023.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### 3<sup>ème</sup> résolution

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 ; fixation du dividende et de sa date de mise en paiement**

#### Résumé de la 3<sup>ème</sup> résolution

##### Objet :

*Affecter le résultat de 32 387 440 € et distribuer un dividende de 7 581 611 €, soit 0,38 € par action ayant droit aux dividendes.  
Date de détachement : 02/08/2023.  
Date de mise en paiement : 04/08/2023.*

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide l'affectation suivante proposée par le Conseil d'administration,

Résultat net de l'exercice :	32 387 440 €
Affectation à la réserve légale <sup>(1)</sup> :	-
Report à nouveau :	208 454 230 €
Bénéfice distribuable :	240 841 670 €
Dividendes :	7 581 611 €
Solde affecté au compte report à nouveau :	233 260 059 €

(1) le montant de la réserve légale ayant atteint le seuil de 10% du capital social

En conséquence, le dividende par action ouvrant droit à dividende s'élève à 0,38 € (étant précisé qu'à la date du 31 mars 2023, la Société détient 244 883 de ses propres actions).

Si au moment de la mise en paiement du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 20 196 492 actions composant le capital social à la date du 31 mars 2023 aurait varié, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau sera déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le dividende dont la distribution est décidée sera détaché le 02/08/2023 et mis en paiement le 04/08/2023.

Le dividende versé aux résidents fiscaux français personnes physiques est soumis de plein droit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire au taux global de 30% (12,8 % au titre de l'impôt sur le

revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux) conformément à l'article 200 A du Code général des impôts. Toutefois, sur option expresse et irrévocable du contribuable, le dividende peut être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera, ainsi, éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts. Cette option doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et est globale. Elle porte ainsi sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU. Ce dividende restera soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2% et, en cas d'option pour l'application du barème progressif, le contribuable disposera de la possibilité de déduire de son revenu global, une quote-part la CSG appliquée aux dividendes

(à hauteur de 6,8%). Enfin, les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils seront également soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas de 3% ou 4%, conformément à l'article 223 sexies du Code général des impôts. Ce régime n'est pas applicable aux actionnaires personnes morales et aux actionnaires non-résidents, qui restent imposés dans les conditions particulières qui leur sont applicables en fonction de leur situation propre.

Conformément à la loi, il est également rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Dividende distribué/ action <sup>(2)</sup>	Quote-part du dividende éligible à la réfaction de 40% <sup>(3)</sup>
31 mars 2022	20 032 695	0,38 €	100%
31 mars 2021	20 053 458	0,23 €	100%
31 mars 2020	N/A	N/A	N/A

(1) Après déduction des actions auto-détenues

(2) Avant prélèvements fiscaux et sociaux

(3) La Société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement

#### 4<sup>ème</sup> résolution

##### Approbation des conventions réglementées

###### Résumé de la 4<sup>ème</sup> résolution

###### Objet :

Approuver la convention autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la convention conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, aux termes de laquelle la durée de suspension du contrat de travail de Monsieur Patrick Hirigoyen pendant la période d'exercice de son mandat de Directeur général délégué de la Société sera prise en compte pour le calcul de l'ancienneté acquise par ce dernier au titre de son contrat de travail.

#### 5<sup>ème</sup> résolution

##### Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2023

###### Résumé de la 5<sup>ème</sup> résolution

###### Objet :

Approuver les informations relatives aux rémunérations versées ou attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 à chaque mandataire social et présentées au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 I. du Code de commerce.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.22-10-34 I. du Code de commerce, les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport précité.

#### 6<sup>ème</sup> résolution

##### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pascal IMBERT en sa qualité de Président du Directoire jusqu'au 28 juillet 2022 et de Président - Directeur général à compter de cette date

###### Résumé de la 6<sup>ème</sup> résolution

###### Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Pascal IMBERT, à raison de son mandat de Président du Directoire jusqu'au 28 juillet 2022 et de Président - Directeur général à compter de cette date.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Pascal IMBERT, à raison de son mandat de Président du Directoire jusqu'au 28 juillet 2022 et de Président - Directeur général à compter de cette date, tels que présentés dans le rapport précité.

#### 7<sup>ème</sup> résolution

##### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick HIRIGOYEN en sa qualité de membre du Directoire - Directeur général jusqu'au 28 juillet 2022 et de Directeur général délégué à compter de cette date

###### Résumé de la 7<sup>ème</sup> résolution

###### Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Patrick HIRIGOYEN à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général jusqu'au 28 juillet 2022 et de Directeur général délégué à compter de cette date.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Patrick HIRIGOYEN, à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général jusqu'au 28 juillet 2022 et de Directeur général délégué à compter de cette date, tels que présentés dans le rapport précité.

#### 8<sup>ème</sup> résolution

##### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel DANCOISNE en sa qualité de Président du Conseil de surveillance jusqu'au 28 juillet 2022

###### Résumé de la 8<sup>ème</sup> résolution

###### Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Michel DANCOISNE, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance jusqu'au 28 juillet 2022.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L.22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Michel DANCOISNE, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance jusqu'au 28 juillet 2022, tels que présentés dans le rapport précité.

**9<sup>ème</sup> résolution****Nomination de Madame Florence DIDIER-NOARO en qualité d'administrateur de la Société****Résumé de la 9<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Nommer Madame Florence DIDIER-NOARO en qualité d'administrateur.

Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur, Madame Florence DIDIER-NOARO, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Madame Florence DIDIER-NOARO a déclaré accepter cette nomination, n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**10<sup>ème</sup> résolution****Renouvellement de Monsieur Rafaël VIVIER en qualité d'administrateur de la Société****Résumé de la 10<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Renouveler Monsieur Rafaël VIVIER dans ses fonctions d'administrateur.

Durée du mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur, Monsieur Rafaël VIVIER, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Monsieur Rafaël VIVIER a déclaré accepter ce renouvellement, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**11<sup>ème</sup> résolution****Renouvellement de Monsieur Christophe AULNETTE en qualité d'administrateur de la Société****Résumé de la 11<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Renouveler Monsieur Christophe AULNETTE dans ses fonctions d'administrateur.

Durée du mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler en qualité d'administrateur, Monsieur Christophe AULNETTE, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

Monsieur Christophe AULNETTE a déclaré accepter ce renouvellement, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**12<sup>ème</sup> résolution****Détermination de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs****Résumé de la 12<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Fixer le montant global annuel des sommes allouées aux administrateurs à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023 à 294 000 € ; dans sa précédente décision, l'Assemblée générale du 28 juillet 2022 avait fixé le montant global annuel à 271 000 €.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, décide de fixer, à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023, le montant de la somme fixe annuelle que la Société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à 294 000 €, tel que présenté dans le rapport précité, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée générale.

**13<sup>ème</sup> résolution****Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023****Résumé de la 13<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Approuver les éléments de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des administrateurs de la Société au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023, telle que présentée dans le rapport précité.

**14<sup>ème</sup> résolution****Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT à raison de son mandat de Président - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023****Résumé de la 14<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Approuver les éléments de la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT à raison de son mandat de Président - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération de Monsieur Pascal IMBERT, à raison de son mandat de Président - Directeur général de la Société, au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023, telle que présentée dans le rapport précité.

**15<sup>ème</sup> résolution****Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN à raison de son mandat de Directeur général délégué au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023****Résumé de la 15<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Approuver les éléments de la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN à raison de son mandat de Directeur général délégué au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération de Monsieur Patrick HIRIGOYEN, à raison de son mandat de Directeur général délégué de la Société, au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023, telle que présentée dans le rapport précité.

**16<sup>ème</sup> résolution****Autorisation à donner au Conseil d'administration pour intervenir sur les actions de la Société****Résumé de la 16<sup>ème</sup> résolution****Objet :**

Autoriser votre Conseil d'administration, à faire acheter par la Société ses propres actions, sauf en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat, déterminé selon la même formule que les exercices précédents, est fixé à 126 € (hors frais) dans le cadre de l'animation du marché des titres Wavestone pour en favoriser la liquidité et 94 € (hors frais) dans les autres cas.

*Le nombre maximum d'achat est limité à 10% du capital social, sous déduction des actions déjà détenues, dont 5% dans le cadre des engagements pris en faveur de l'actionnariat des salariés et/ou des mandataires sociaux (plans d'attribution gratuite d'action).*

*La Société pourrait acheter ses propres actions en vue de :*

- leur annulation par voie de réduction de capital ;
- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital ;
- leur attribution ou leur cession dans le cadre d'opérations d'actionnariat des salariés et des mandataires sociaux de la Société et de son groupe ;
- l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi.

*L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués hors période d'offre publique par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris en tout ou partie, par l'acquisition, la cession ou le transfert de blocs d'actions. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation de tous instruments financiers et produits dérivés.*

*La durée de validité de cette autorisation serait de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 27 juillet 2023.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, à faire acheter par la Société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, par les dispositions d'application directe du règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et par les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs suivants :

- animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital ;
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'actionnariat, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprises ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'AMF au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

L'Assemblée générale décide que :

- l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen, ou en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre (étant toutefois précisé que ce rachat de bloc ne pourra intervenir auprès d'un actionnaire de référence que si ce dernier offre une ou plusieurs contreparties comme par exemple une décote sur la valorisation des titres rachetés). Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, à l'exception des périodes d'offre publique (sauf s'il s'agit d'interventions en période d'offre strictement

limitées à la satisfaction d'engagements de livraisons de titres par exemple afin de couvrir des plans d'attribution d'actions aux salariés) ;

- le nombre maximum d'actions dont la Société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne devra pas dépasser la limite de 10% du capital social, fixée par l'article L.22-10-62 du Code de commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, étant précisé que (i) le nombre maximum d'actions acquises dans le cadre des engagements pris en faveur de l'actionnariat des salariés et/ou des mandataires sociaux sera de 5% du capital social et (ii) qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions prises en compte pour le calcul de la limite de 10% du capital social mentionné ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation ;
- le prix maximum d'achat par action, déterminé selon la même formule que les exercices précédents, est (i) d'une part, de 126 € (hors frais d'acquisition) dans le cadre de l'animation du marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité et (ii) d'autre part, de 94 € (hors frais d'acquisition) pour toutes les autres autorisations données au Conseil d'Administration, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, et notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, le prix et le nombre d'actions ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération, et, le nombre d'actions composant le capital après l'opération ;
- le montant maximal des fonds destinés à l'achat des actions de la Société ne pourra dépasser 254 475 799 €, sous réserve des réserves disponibles ;
- la présente autorisation met fin à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 28 juillet 2022. Elle est valable pour une durée de

dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :

- de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions et à sa mise en œuvre ;
- dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres en bourse ou hors marché selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;
- d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, et notamment auprès de l'AMF, dans le cadre de la réglementation en vigueur et de remplir ou faire remplir par le service titres les registres visés aux articles L.225-211 et R.225-160 du Code de commerce ;
- de remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- prendre acte que le comité social et économique sera informé, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce, de l'adoption de la présente résolution ;
- prendre acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

## Compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

### 17<sup>ème</sup> résolution

**Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire**

#### Résumé de la 17<sup>ème</sup> résolution

##### Objet :

*Déléguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter toutes modifications nécessaires aux statuts à l'effet de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.

## Compétence de l'Assemblée générale ordinaire

### 18<sup>ème</sup> résolution

**Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

#### Résumé de la 18<sup>ème</sup> résolution

##### Objet :

*Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

## Comment participer et voter à l'Assemblée générale ?

### Qui peut participer et voter à l'Assemblée générale ?

Vous disposez du droit de participer à l'Assemblée si vous possédez des titres Wavestone, au nominatif ou au porteur, et si ces titres sont inscrits auprès de Wavestone ou dans les comptes de titres au porteur au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 25 juillet 2023 à zéro heure, heure de Paris. Si vous

possédez des titres Wavestone au porteur, la possession de ces titres doit être justifiée par une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et mise en annexe de votre formulaire de vote à distance ou de votre procuration de vote.

### Option 1 : Vous souhaitez être présent personnellement à l'Assemblée

#### Vous devez demander une carte d'admission de la façon suivante :



##### PAR VOIE POSTALE

#### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Faites parvenir votre demande de carte d'admission à Uptevia (cf. adresse ci-après) ou présentez-vous le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

#### / Vous êtes actionnaire au porteur

Demandez à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte titres qu'une carte d'admission vous soit adressée.



##### PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Connectez-vous à la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.

#### / Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte. Il vous faudra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Wavestone et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission



Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée. Dans le cas où vous n'êtes plus en possession de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, vous pouvez contacter le numéro +33 1 57 78 34 44.

## Option 2 : Vous souhaitez participer à distance à l'Assemblée

Les actionnaires désirant participer personnellement à l'Assemblée générale à distance devront procéder de la façon suivante :

### / Pour l'actionnaire dont le prestataire DMI/MMA possède l'adresse e-mail et le numéro de téléphone portable :

- L'actionnaire recevra avant le début de l'Assemblée générale un courrier électronique avec un lien pour se connecter à la plateforme AGD™. L'actionnaire devra saisir le « code NIP » (Numéro d'identification Personnel) reçu par SMS.

- Une fois identifié, l'actionnaire pourra signer électroniquement la feuille de présence, et :

- assister à distance à l'Assemblée ;
- poser des questions écrites ;
- voter en séance les résolutions de l'Assemblée.

### / Pour l'actionnaire dont le prestataire DMI/MMA ne possède ni adresse e-mail / ni numéro de téléphone portable :

- A la date de l'Assemblée générale, l'actionnaire pourra se connecter sur Internet à la plateforme AGD™ à partir de 8h00 (heure de Paris), à l'adresse suivante : <https://agd.dmiart.com/wavestone> (le lien sera également disponible sur le site Internet de Wavestone). **Il est recommandé de se connecter au moins 20 minutes avant le début de l'Assemblée générale, afin de procéder à l'émargement en ligne.**

- L'actionnaire procédera à l'émargement en ligne, selon trois possibilités :

- en saisissant son adresse e-mail et son mot de passe, s'il s'est déjà enregistré sur la plateforme AGD™ lors d'une Assemblée générale précédente ;

- en saisissant les 7 derniers chiffres de son code de référence VOTACCESS, s'il a utilisé VOTACCESS pour s'inscrire à l'Assemblée générale (voir ci-dessus pour la procédure d'inscription à VOTACCESS) ;

- en saisissant ses données personnelles (civilité, prénom, nom et adresse) dans tous les autres cas.

**Il est recommandé aux actionnaires de prendre connaissance préalablement à l'Assemblée générale des procédures d'émargement en ligne, disponibles à l'adresse suivante : [www.wavestone.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/comment-participer-une-assemblee-generale/](http://www.wavestone.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/comment-participer-une-assemblee-generale/).**

- Une fois identifié, l'actionnaire pourra signer électroniquement la feuille de présence, et :

- assister à distance à l'Assemblée ;
- poser des questions écrites ;
- voter en séance les résolutions de l'Assemblée.

Pour tout problème de connexion, les actionnaires sont invités à prendre contact avec DMI/MMA au centre d'appel 01 86 47 13 99 (appel non surtaxé).

Il est de la responsabilité de l'actionnaire de s'assurer que toutes les informations requises pour participer à l'Assemblée générale à distance sont valides, complètes et déchiffrables.

## Option 3 : Vous souhaitez voter ou donner procuration par internet

Vous avez la possibilité de transmettre vos instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

### / Vous êtes actionnaire au nominatif

Accédez au site VOTACCESS via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.



Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée (en haut et à droite de votre formulaire de vote par correspondance papier ou sur la convocation électronique).

### / Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

## Précisions sur le vote par internet

**Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris).**

### CAS 1 : votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS

Identifiez-vous sur le portail internet de votre établissement teneur de compte. Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

### CAS 2 : votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS

Vous pouvez envoyer des notifications de désignation ou révocation de mandats à l'adresse [ct-mandataires-assemblees@uptevia.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@uptevia.com), en donnant les éléments suivants : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et si possible l'adresse du mandataire. Toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée. Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia (cf. adresse ci-après).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 6 juillet 2023 à 10h00. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, soit le 26 juillet 2023 à 15h00 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

### Option 4 : Vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration par voie postale

Pour voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire, vous devez procéder de la façon suivante :

**/ Vous êtes actionnaire au nominatif**

Renvoyez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui vous sera adressé avec la convocation Uptevia, à Uptevia (cf. adresse ci-après).

**/ Vous êtes actionnaire au porteur**

Demandez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère vos titres à compter

de la date de convocation de l'Assemblée et au plus tard le sixième jour précédant la tenue de l'Assemblée. Une fois complété, retournez ce formulaire à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Uptevia (cf. adresse ci-après).

**NB :** Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les désignations ou révocations de mandataires **devront être reçus par la société ou le service Assemblées générales d'Uptevia, mandaté par Wavestone, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.**

Coordonnées Uptevia  
**Uptevia - Service Assemblées Générales**  
 12 place des États-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex  
 tel : +33 1 57 78 34 44 • ct-contact@uptevia.com

### Questions écrites et autres facultés des actionnaires

#### Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

En tant qu'actionnaire, vous avez la faculté de poser des questions par écrit à la direction de Wavestone, selon les modalités décrites dans l'Avis de convocation (BALO). Vous pouvez nous communiquer vos demandes par mail jusqu'au 21 juillet 2023 à l'adresse suivante : [assemblee-generale@wavestone.com](mailto:assemblee-generale@wavestone.com), ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président - Directeur général, au siège :

Tour Franklin  
 100-101 terrasse Boieldieu  
 92042 Paris La Défense Cedex France.

#### Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution

Un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce ou les associations d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-44 du Code de commerce ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution. Ces points ou ces projets de résolution sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Pour en savoir plus sur les modalités d'exercice de cette faculté et sur les documents à joindre à la demande, consultez les modalités de participation à l'Assemblée de l'Avis de convocation (BALO).

Pour plus de détails sur les modalités de participation à l'Assemblée générale, consultez l'Avis de convocation à l'AGM (BALO) : [www.wavestone.com](http://www.wavestone.com) - espace Investisseurs - section « Assemblée générale ».

## Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ?

Ce formulaire est disponible sur le site web Wavestone : [www.wavestone.com](http://www.wavestone.com) - Espace Investisseurs - section « Assemblée générale » - Documents Assemblée générale

- 1 **Cochez cette case si vous souhaitez être présent à l'Assemblée générale ; sinon, remplissez l'une des 3 options (A, B, C).**
  - 2 **Ne rien remplir ici mais, si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez envoyer ce formulaire à votre établissement financier teneur de compte et lui demander d'y joindre une attestation de participation.**
  - 3 **Inscrivez ici votre nom, prénom et vos coordonnées ou vérifiez si les éléments mentionnés sont exacts.**
  - 4 **Quel que soit votre choix, datez et signez ici.**
- A** Option A  
**Pour voter par correspondance, cochez cette case et suivez les instructions. Attention, il vous est demandé de cocher les cases des résolutions que vous ne souhaitez PAS approuver.**

**B** Option B  
**Pour donner pouvoir au Président, cochez ici.**

**C** Option C  
**Pour donner pouvoir à un tiers qui sera présent à l'Assemblée, cochez ici et inscrivez son nom et ses coordonnées.**

**!**

# Tableaux des mandats et fonctions des mandataires sociaux

## Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice clos et au cours des cinq dernières années



### Pascal Imbert

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002  
**Date de renouvellement :** 26/09/2008, 28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014), 28/07/2020 (avec effet au 26/09/2020), 28/07/2022 (changement de gouvernance)  
**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2026

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- / **Wavestone Belgium** - Administrateur
- / **Wavestone Advisors Maroc** - Gérant
- / **Wavestone US Inc.** - Président
- / **Xceed Group Ltd** - Director/Chairman
- / **Xceed Group (Holdings Ltd)** - Director/Chairman
- / **WGroup India** - President
- / **FIH** - Gérant
- / **why innovation! PTE** - Director
- / **why innovation! Ltd** - Director
- / **why academy! PTE** - Director
- / **PEN Partnership Limited** - Director
- / **PEN Partnership GmbH** - Gérant - Président
- / **Coeus Consulting International Ltd** - Director
- / **Coeus Verwaltungs GmbH** - Managing Director
- / **Coeus Consulting GmbH & Co. KG** - Managing Director
- / **Coeus Consulting Ltd** - Director
- / **Theodo** - Membre de l'*Advisory Board*

**Autres mandats expirés au cours des 5 dernières années :**

- / **Wavestone Consulting Switzerland** - Gérant/Président
- / **Xceed (2007) Inc.** - Director Président/Treasurer
- / **Wavestone Consulting UK Ltd** - Director /Chairman
- / **Metis Consulting** - Président
- / **WGroup Inc.** - President / Chairman
- / **NewVantage Partners** - Membre du Board of Managers
- / **Wavestone Advisors** - Président
- / **Nomadéis** - Gérant
- / **Axway** - Administrateur



### Patrick Hirigoyen

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002  
**Date de renouvellement :** 26/09/2008, 28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014), 28/07/2020 (avec effet au 26/09/2020), 28/07/2022(changement de gouvernance)  
**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2026

### Mandats et fonctions exercés

**Fonction principale exercée dans la société :**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- / **Wavestone Belgium** - Administrateur
- / **Wavestone Luxembourg** - Administrateur de classe B

**Autres mandats expirés au cours des 5 dernières années :**

- / **Wavestone Advisors** - Directeur général



### Michel Dancoisne

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 30/09/2002  
**Date de renouvellement :** 26/09/2008, 11/07/2014 (Membre du CS), 28/07/2014 (Président du CS), 20/07/2016 (Membre du Comité d'audit), 05/03/2018 (Membre du Comité des rémunérations), 26/07/2018 (Président du CS), 28/07/2022 (changement de gouvernance)  
**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2026

### Mandats et fonctions exercés

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**REPRÉSENTANT PERMANENT DE FDCH AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, REPRÉSENTANT PERMANENT DE FDCH AU COMITÉ D'AUDIT, REPRÉSENTANT PERMANENT DE FDCH AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- / **FDCH** - Gérant
- / **FDCI** - Gérant



### Marie-Ange Verdickt

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 26/09/2012  
**Date de renouvellement :** 20/07/2016 (Membre du CS), 20/07/2016 (Présidente du Comité d'audit), 05/03/2018 (Membre du Comité des rémunérations), 26/07/2018 (Vice-Présidente du CS), 28/07/2020 (Membre du CS), 28/07/2020 (Vice-Présidente du CS), 28/07/2022 (changement de gouvernance)  
**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2024

### Mandats et fonctions exercés

**Fonctions principales exercées dans la société :**  
**ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE INDÉPENDANTE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT, MEMBRE DU COMITÉ RSE**

**Fonction principale exercée hors de la société :**

- / Consultante indépendante

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- / **Interparfums** - Administratrice
- / **Bonduelle SA** - Administratrice

**Autres mandats expirés au cours des 5 dernières années :**

- / **Bonduelle SCA** - Membre du CS
- / **ABC Arbitrage** - Administratrice
- / **Caphorn Invest** - Membre du CS



### Sarah Lamigeon

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 22/07/2015  
**Date de renouvellement :** 16/09/2019, 28/07/2022  
 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

### Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :  
**ADMINISTRATRICE,**  
**MEMBRE DU COMITÉ RSE,**  
**DIRECTRICE COMMUNICATION**



### Rafaël Vivier

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 22/07/2015  
**Date de renouvellement :** 20/07/2016 (Membre du Comité d'audit),  
 05/03/2018 (Président du Comité des rémunérations),  
 16/09/2019  
 28/07/2022 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

### Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :  
**ADMINISTRATEUR,**  
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS,**  
**MEMBRE DU COMITÉ RSE**

Fonction principale exercée hors de la société :  
 / **Wit Associés** - Associé fondateur  
 / **Consultor** - Directeur Général



### Benjamin Clément

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 10/01/2018  
**Date de renouvellement :** 21/01/2022  
 28/07/2022 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** 28/07/2026

### Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :  
**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DES SALARIÉS,**  
**DIRECTEUR ADJOINT DE LA COMMUNICATION**

Autres mandats et fonctions en cours :  
 / **Affaire personnelle** - Personne physique (auto-entrepreneur)



### Christophe Aulnette

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 16/09/2019  
**Date de renouvellement :** 28/07/2022 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

### Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :  
**ADMINISTRATEUR**

Fonction principale exercée hors de la société :  
 / **Arcadia Ventures SAS** - Président

Autres mandats et fonctions en cours :  
 / **Netgem SA** - Administrateur  
 / **Locarise Pte Ltd** - Board Director  
 / **Odigo** - Chairman

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :  
 / **Netgem Singapore** - Administrateur  
 / **Netgem Australia** - Administrateur  
 / **Netgem Mexico** - Administrateur  
 / **Netgem International** - Président  
 / **Sixon Holding SA** - Administrateur  
 / **MBO Partenaires** - Membre du Conseil de surveillance  
 / **Dathena Science Pte Ltd** - Executive Chairman

**Véronique Beaumont**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 27/07/2021

**Date de renouvellement :** 28/07/2022 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025

**Mandats et fonctions exercés**

**Fonction principale exercée dans la société :**  
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

**Fonction principale exercée hors de la société :**

/ **IODRAGO SAS** - Présidente

**Autres mandats et fonctions en cours :**

/ **L'ESCALATOR SAS** - Directrice des opérations

**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :**

/ **Publicis Sapient France** - Présidente

/ **Publicis Conseil** - Administratrice

/ **SOCAL SA** - Administratrice

/ **QWAMPLIFY (Ex-Custom Solutions)**  
Administratrice

**Marlène Ribeiro**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 27/07/2021

**Date de renouvellement :** 28/07/2022 (changement de gouvernance)

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025

**Mandats et fonctions exercés**

**Fonction principale exercée dans la société :**  
ADMINISTRATRICE,  
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET  
DES NOMINATIONS,  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ RSE

**Fonction principale exercée hors de la société :**

/ **PageGroup** - Managing Director

**Autres mandats et fonctions en cours :**

/ **Michael Page France et PageGroup France**  
Membre du Comité Exécutif

**Pierre Allard**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 28/07/2022

**Date d'échéance du mandat :** AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2026

**Mandats et fonctions exercés**

**Fonction principale exercée dans la société :**  
ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DES  
SALARIÉS ACTIONNAIRES,  
MANAGER

**Emilie Salas**

**Date de la 1<sup>ère</sup> nomination :** 08/09/2022

**Date d'échéance du mandat :** 07/09/2026

**Mandats et fonctions exercés**

**Fonction principale exercée dans la société :**  
ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANTE  
DES SALARIÉS,  
FINANCIAL SERVICES MANAGER

## Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023 <sup>1</sup>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	505	505	505	505	505
Nombre d'actions ordinaires	20 196 492	20 196 492	20 196 492	20 196 492	20 196 492
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	308 967	332 128	332 918	377 647	421 678
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	49 525	50 037	46 956	46 829	57 880
Impôts sur les bénéfices	11 868	11 560	10 836	9 958	14 350
Participation des salariés	4 162	3 896	4 201	5 799	8 006
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	31 538	30 010	20 749	39 988	32 387
Résultat distribué	4 572	0,00	4 645	7 612	7 582
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,66	1,71	1,58	1,54	1,76
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,56	1,49	1,03	1,97	1,60
Dividende attribué par action	0,23	0,00	0,23	0,38	0,38
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	1 942	2 059	2 139	2 251	2 666
Montant de la masse salariale	107 294	115 126	125 379	130 910	154 568
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale Œuvres Sociales)	50 670	57 176	59 128	62 681	73 890

<sup>1</sup> À la suite des opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) des sociétés Wavestone Advisors et Nomadéis dans Wavestone SA, les chiffres présentés au 31/03/23 correspondent au périmètre Wavestone SA du 01/04/22 au 31/12/22 puis au périmètre post opérations de TUP du 01/01/23 au 31/03/23.

## Modalités d'adhésion à l'e-convocation



### ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, OPTEZ POUR LA CONVOCATION ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Wavestone vous propose d'opter pour l'e-convocation, à savoir la réception par courrier électronique de votre convocation et des documents relatifs aux Assemblées générales.

POUR OPTER POUR CE SERVICE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE ESPACE ACTIONNAIRE : <https://www.investor.uptevia.com>

Votre identifiant est inscrit sur le formulaire de vote par correspondance joint.

Votre adhésion sera valable pour les Assemblées générales postérieures à celle du 27 juillet 2023.

Relation Investisseurs Uptevia  
+33 1 57 78 34 44 (Paris) / ct-contact@uptevia.com

WAVESTONE





**WAVESTONE**

Tour Franklin  
100-101, terrasse Boieldieu  
92042 Paris La Défense Cedex  
France  
Tél : + 33 1 49 03 20 00

[www.wavestone.com](http://www.wavestone.com)

 [@wavestone\\_](https://twitter.com/wavestone_)